



CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

RAPPORT DE LA COMMISSION AD-HOC CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS 41/2023

**Demande de crédit de CHF. 195'000.- TTC pour
la réalisation de sanisettes (WC publics) aux Abériaux**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le Préavis municipal 41/2023 s'est réunie à 2 reprises. Le 9 juin, Mesdames Lauper et Zingg et Monsieur Krull ont rencontré Monsieur Igor Diakoff, délégué municipal en charge du dossier, accompagné de Monsieur Damien Rubis, responsable du service Bâtiments. La commission les remercie de leur disponibilité.

Puis le 30 août, la commission s'est à nouveau réunie, en l'absence de Monsieur Krull, excusé.

Comme clairement indiqué dans le Préavis, les sanitaires existants sont fortement sollicités, mais uniquement pendant la période estivale.

L'équipement choisi nous semble adapté, puisque le module installé au Vieux Pressoir donne entière satisfaction. Cependant, certains membres de la commission ne sont pas convaincus par l'emplacement choisi.

La différence de coûts entre les sanisettes du Vieux-Pressoir et le module prévu aux Abériaux s'explique par la création indispensable d'un radier, de raccordements eaux claires/eaux usées/électricité, travaux qui n'ont pas eu besoin d'être réalisés au Vieux-Pressoir, puisque déjà existants.

Bien que ne remettant pas en cause la nécessité d'adapter les structures sanitaires au site des Abériaux, la commission unanime est d'avis que ce projet doit être inclus dans le projet global qui sera soumis au Conseil par la Municipalité, suite à l'adoption du postulat de M. Bucciol.

En attendant une proposition globale de réaménagement du site, des équipements moins coûteux et/ou saisonniers pourraient être envisagés. Par exemple, la pose d'une signalétique afin de rendre les WC pour personnes à mobilité réduite plus facilement identifiables et l'installation de toilettes mobiles pendant la saison estivale.

Conclusions :

Au vu de ce qui précède, la commission vous demande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prangins

Vu	le Préavis No. 41/2023 concernant la demande de crédit de CHF. 195'000.- pour la réalisation de sanisettes aux Abériaux,
Vu	le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
Oùï	les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,
Attendu que	cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour
Décide	de refuser un crédit de CHF. 195'000.- pour la réalisation de sanisettes aux Abériaux.

Prangins, le 20 septembre 2023

Chantal Lauper



Caroline Serafini



Fabienne Zingg



François Krull



Viktoria Temesi

